

Guide pédagogique 2024-2025

Licence 1 Arts du spectacle



Département Arts, UFR Arts, Lettres et Langues, Université de Lorraine, Metz-Saulcy
<http://all-metz.univ-lorraine.fr/>

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

Elle est annuelle et doit être renouvelée au début de chaque année universitaire. Une carte d'étudiant est délivrée à tout étudiant régulièrement inscrit, après paiement des droits.

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE :

Cette inscription a lieu au moment de la rentrée universitaire : elle est indispensable pour le choix d'options et pour passer les examens. Elle se fait sur <http://ipweb.univ-lorraine.fr/>, une fois votre inscription administrative effectuée.

ACCÈS À L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) :

Activez votre compte informatique universitaire sur <http://sesame.univ-lorraine.fr> avec votre n° étudiant et votre date de naissance. Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à votre ENT sur <http://ent.univ-lorraine.fr>.

⇒ Vous pouvez aussi **télécharger l'App de l'Université de Lorraine** pour accéder à plusieurs services de l'ENT depuis votre **Smartphone ou tablette**.

N'oubliez pas de consulter quotidiennement votre messagerie et votre emploi du temps sur l'ENT !

SOMMAIRE :

BIENVENUE EN LICENCE ARTS DU SPECTACLE !	5
Fonctionnement de la Licence :.....	5
La licence ADS :	5
La licence 1 Arts du spectacle se distingue par :	6
Des enseignements théoriques.....	6
Des enseignements pratiques (travaux dirigés, master class) :.....	6
Des enseignements méthodologiques et transversaux :.....	6
La réussite au diplôme :.....	6
L’investissement personnel dans la réussite de ses études :.....	6
Le taux de passage en 2ème année :.....	7
Poursuite d’études :	7
Certaines conditions favorisent la réussite en Licence ADS :.....	9
Calendrier pédagogique :.....	9
Plan du campus :.....	9
L’UFR Arts, Lettres et Langues (ALL), le département des Arts et la filière Arts du spectacle	10
L’UFR :	10
Responsables pédagogiques du département Arts du spectacle :	10
Secrétariat pédagogique :	10
Équipe pédagogique L1 :.....	11
Responsables de la Licence 1 :.....	11
Enseignants titulaires ou contractuels de l’Université, dispensant des cours en L1 :.....	11
Chargés de cours et Professionnels, dispensant des cours en L1 :	11
Fonctions attribuées aux responsables d’années :	12
Fonctions attribuées au secrétariat pédagogique et à la Scolarité :	12
Rôle des délégués étudiants :.....	13
La Mission Handicap :	14
L’ENT (Espace Numérique de Travail) :	15
La messagerie universitaire :.....	15
L’emploi du temps :	15
Cours en ligne :.....	15
En cas de problème : savoir se poser les bonnes questions pour trouver le meilleur interlocuteur, et donc, la meilleure réponse !	16
PRÉSENTATION ET DÉROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN L1	17
SEMESTRE 1 :	18

EC1 Histoire du théâtre 1	18
UE101 EC2 Histoire du cinéma 1	18
UE102 EC1 Introduction à l'esthétique du théâtre.....	19
UE102 EC2 Introduction à l'esthétique du cinéma	19
UE103 EC1 Introduction à l'analyse du spectacle	20
UE103 EC2 Introduction à l'analyse filmique	20
UE103 EC3 Méthodologie du travail universitaire	20
Objectifs :	24
Commencer à se familiariser avec le processus de création cinématographique.	24
Pré-requis : Aucun	24
SEMESTRE 2 :	26
UE204 EC1 Mineure	Erreur ! Signet non défini.
UE204 EC2 Mineure	Erreur ! Signet non défini.
À propos des enseignements de NUMOC (Outils et cultures numériques) :	33
RÉPARTITION DES GROUPES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE	34
Composition des groupes :	34
UNE FORMATION ACADÉMIQUE GLOBALE :	35
Un accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet d'études et de son projet professionnel :	35
Le tutorat :	35
Le théâtre universitaire :	35
L'emprunt du matériel audiovisuel en dehors des cours :	35
La Maison de l'étudiant (MDE) Lorraine Nord et la Fabrique Universitaire du Cinéma	36
MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES (MCC)	37
Une année est constituée de deux sessions :	37
CONTRÔLE CONTINU :	37
EXAMEN TERMINAL :	37
Validation d'une UE :	37
Validation d'un semestre :	38
Validation de l'année :	38
Capitalisation des UE :	38
PRÉSENCE AUX COURS :	39
Obligation d'assiduité en CM et en TD :	39
Aménagements spécifiques :	39
Étudiants salariés :	39
Étudiants en situation de handicap :	39

Bonus étudiant :	39
CHARGE DE TRAVAIL :	40
Heures effectives et travail personnel :	40
Organisation du travail personnel :	40
Le travail personnel que vous devez fournir en dehors des salles de cours est capital et repose sur trois points fondamentaux :	41
1. Lecture des références bibliographiques, lecture et visionnage des œuvres fondamentales 41	
2. Prises de notes et complément aux cours	41
3. Vie étudiante.....	41
SE RÉORIENTER :	42
Après quelques semaines de cours :	42
À la fin du premier semestre (S1) : réorientation au 2 ^e semestre (S2)	42
PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER :	42
SERVICES UNIVERSITAIRES « SANTÉ ET SOCIAL » (hors CROUS) :	43
Bureau d'Aide Psychologique aux Étudiants (BAPÉ) :	43

BIENVENUE EN LICENCE ARTS DU SPECTACLE !

Fonctionnement de la Licence :

Les études universitaires généralistes proposent une formation en trois étapes :

- la licence (trois années, après le baccalauréat, soit bac +3),
- le master (deux années, après la licence, soit bac +5),
- le doctorat (trois années, après le master, soit bac +8).

Une licence, quelle que soit la discipline, doit répondre à plusieurs finalités :

1. Favoriser les capacités d'autonomie et de communication de l'étudiant
2. Assurer une formation solide et équilibrée grâce à une organisation modulaire des enseignements
3. Préparer les étudiants à leur insertion dans le monde du travail

La licence ADS :

La licence Arts du spectacle (ADS) propose un enseignement de spécialisation progressive en troisième année de la licence (L3).

En première année de la licence (L1) et en deuxième année de la licence (L2), son approche est généraliste et transdisciplinaire, visant à préparer les étudiants à travailler, notamment, dans des associations, des festivals, des collectivités, des entreprises, l'enseignement et les médias.

Les quatre premiers semestres (L1 et L2) sont communs aux trois parcours. Ils proposent une formation généraliste en Arts du spectacle : histoire des Arts du spectacle, esthétique des Arts du spectacle, méthodes d'analyse des œuvres, pratique cinématographique et théâtrale, méthodes du travail universitaire ; à travers le domaine spécifique des arts du spectacle, l'étudiant est familiarisé avec les outils fondamentaux de la connaissance et de la recherche.

Les trois parcours différenciés en L3 :

- Arts de la scène, théâtre et danse
- Cinéma
- Conception et mise en œuvre de projets culturels

La licence 1 Arts du spectacle se distingue par :

Des enseignements théoriques

- Une **exploration du théâtre, du cinéma et de la danse** à travers l'histoire, l'esthétique, l'économie, la sociologie...
- Une **ouverture à d'autres disciplines** (info-com, arts plastiques, philo, lettres, etc.) grâce aux MINEURES.

Des enseignements pratiques (travaux dirigés, master class) :

- Pratique cinématographique (écriture, tournage, montage, découpage)
- Pratique théâtrale (écriture, mise en scène, interprétation, scénographie),
- Conception de projet culturel, médiations artistiques et culturelles, etc.

Des enseignements méthodologiques et transversaux :

- Organisation et gestion du temps de travail,
- Travail en autonomie et en groupe,
- Recherche et traitement de l'information,
- Expression écrite et orale,
- Apprentissage de l'environnement et des outils numériques et certification des compétences informatiques et internet (PIX)

La réussite au diplôme :

42 % des étudiants entrés dans cette filière en première année obtiennent une licence, en 3 ou 4 ans. Cette proportion passe à 61 % si l'on considère les étudiants qui se présentent aux examens.

L'investissement personnel dans la réussite de ses études :

L'université doit être perçue comme un tremplin : elle amplifie le saut dans le monde professionnel, mais elle n'est pas le saut en lui-même.

Réussir sa formation, c'est donc y consacrer au minimum 60% de travail personnel, en plus des cours en eux-mêmes. D'une part pour préparer et réussir les modalités de contrôle, mais aussi car être à l'université permet d'avoir plus de temps libre que les autres modes d'enseignement (BTS, écoles, etc.). Cela permet donc de s'ouvrir par ses propres moyens culturellement et intellectuellement parlant, de multiplier les expériences à travers des stages et des rencontres, afin de compléter individuellement et par ses propres motivations, l'apprentissage de la licence. Grâce à cela, un étudiant aura la capacité d'expérimenter puis d'appliquer des principes et des stratégies à court et à long terme, que ce soit pendant ses études mais aussi dans sa vie personnelle et professionnelle.

Il réussira par exemple, pendant sa licence, à adapté son expression orale et écrite, à vaincre ses inhibitions, à organiser sa pensée, à tirer parti de son environnement, à évaluer ses capacités, à éduquer sa mémoire, à persévérer quels que soit les obstacles, à avoir un « projet de vie », à trouver un équilibre entre les études et les loisirs, à exercer son intellect, à faire preuve de lucidité en connaissant bien ses points forts et ses limites, à agir avec méthode, à constituer sa propre documentation, à effectuer régulièrement des synthèses...

Surtout, l'université permet d'être soi-même et de pouvoir s'organiser dans son travail au mieux de ses possibilités, à mûrir étape par étape son projet professionnel et surtout de développer des qualités d'écoute, de réflexions et de créativité.

Il faut donc redoubler de persévérance et de motivation en sortant de l'université et savoir très rapidement pourquoi vous avez choisi cette voie. Vous n'aurez pas les mêmes avantages qu'un BTS, une école privée ou une grande école comme la FEMIS. C'est votre détermination, la culture théorique primordiale acquise à l'université et votre expérience personnelle qui fera la différence et vous permettra de trouver et de faire votre place dans le milieu de l'art et de la culture.

Les universités françaises n'ont ni les moyens, ni les objectifs d'offrir un enseignement strictement technique, qui reste le domaine privilégié et le but des écoles professionnelles. Il faut savoir, par exemple, que le budget de la FEMIS, attribué par le ministère de la Culture et le CNC, est dix fois supérieur à celui des formations universitaires (pour des objectifs de promotion 100 fois inférieurs). Le coût de formation d'un étudiant de la FEMIS est donc équivalent à celui d'un ingénieur en aéronautique. Par contre, le coût pour l'État d'un étudiant de cinéma en université est identique à celui d'un étudiant de lettres, c'est-à-dire qu'il est très bas, même si le coût réel de votre formation à l'Université, d'une moyenne de 8000 euros par étudiant et par an, peut paraître un montant énorme.

Le taux de passage en 2ème année :

45 % des étudiants entrant pour la première fois en L1 accèdent à la deuxième année l'année suivante. Cette proportion passe à 59 % si l'on considère les étudiants qui se présentent aux examens.

	Parmi l'ensemble des étudiants inscrits	Parmi les étudiants présents aux examens
Bac ES	53 %	64 %
Bac L	48 %	63 %
Bac S	58 %	71 %
Bac technologique	30 %	42 %
Bac professionnel	19 %	32 %
Total	45 %	59 %

Source : Etude 'Trajectoires et réussites en licence 2018' - OUV - DAPEQ - UL. Population observée : Etudiants entrés pour la première fois dans cette licence entre 2013 et 2016.

Poursuite d'études :

La licence est avant tout une étape permettant d'évoluer vers une poursuite d'études.

A l'université :

Les filières sélectives de spécialisation :

- à l'issue de la L3 : les masters (en 2 ans)
- éventuellement, à l'issue de la L2 : les licences professionnelles (en 1 an)

Les préparations de concours :

- Administratifs
- Des bibliothèques
- De l'enseignement (primaire, secondaire, supérieur)

En école :

CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art Dramatique) à Paris, ENSATT (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) à Lyon, École du TNS (Théâtre national de Strasbourg), La FEMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) à Paris, ENSLL (École nationale supérieure Louis Lumière) à Saint-Denis, l'INSAS (Institut national supérieur des arts du spectacle) à Bruxelles, etc.

Débouchés :

Même si la licence est une étape permettant d'évoluer vers une poursuite d'études, les compétences acquises peuvent être des atouts pour certains emplois d'intermédiaires culturels, de niveau techniciens supérieurs ou cadres moyens.

• Secteurs :

- Communication et diffusion des œuvres
- Aide et soutien à la création contemporaine
- Développement culturel (mise en œuvre des politiques culturelles publiques)
- Médiation culturelle
- Journalisme artistique
- Critique artistique
- Pratique artistique- Éducation artistique et accompagnement des pratiques amateurs

• Types de structures :

- Équipements culturels : centres culturels, musées, salles de spectacle, théâtres, salles de cinéma (notamment art et essai)
- Associations à but culturel, festivals
- Collectivités territoriales
- Médias : sites internet, presse, radio, télévision
- Entreprises spécialisées dans la diffusion : plateformes VOD/SVOD, éditeurs de DVD/BR, de livres, de CD-Rom artistiques ou culturels
- Entreprises de production audiovisuelle
- Structures de formation continue

• Exemples de métiers visés, soit au niveau Licence, soit après une spécialisation et/ou réussite à un concours :

- Directeur/trice ou assistant-e de direction de centre culturel
- Chef-fe de projets (association et collectivités territoriales)
- Chargé-e de production artistique
- Administrateur/trice culturel-le
- Responsable de service éducatif (musées...)
- Médiateur/trice culturel-le
- Journaliste artistique
- Critique d'art
- Chargé-e de mission en ingénierie culturelle
- Chargé-e de développement culturel (milieu urbain ou rural)

Certaines conditions favorisent la réussite en Licence ADS :

- Être fortement motivé,
- **Manifester une grande curiosité** pour la culture en général, et en particulier les arts du spectacle et le cinéma. Cet intérêt se concrétise par la fréquentation assidue de lieux culturels (salles de spectacle, cinémas, musées, etc.), par les lectures, voire par la pratique en amateur.
- **Travailler et approfondir sa faculté d'apprendre et son jugement critique** : méthodes de travail et d'organisation, capacité rédactionnelle, esprit d'analyse et de synthèse, ouverture d'esprit.

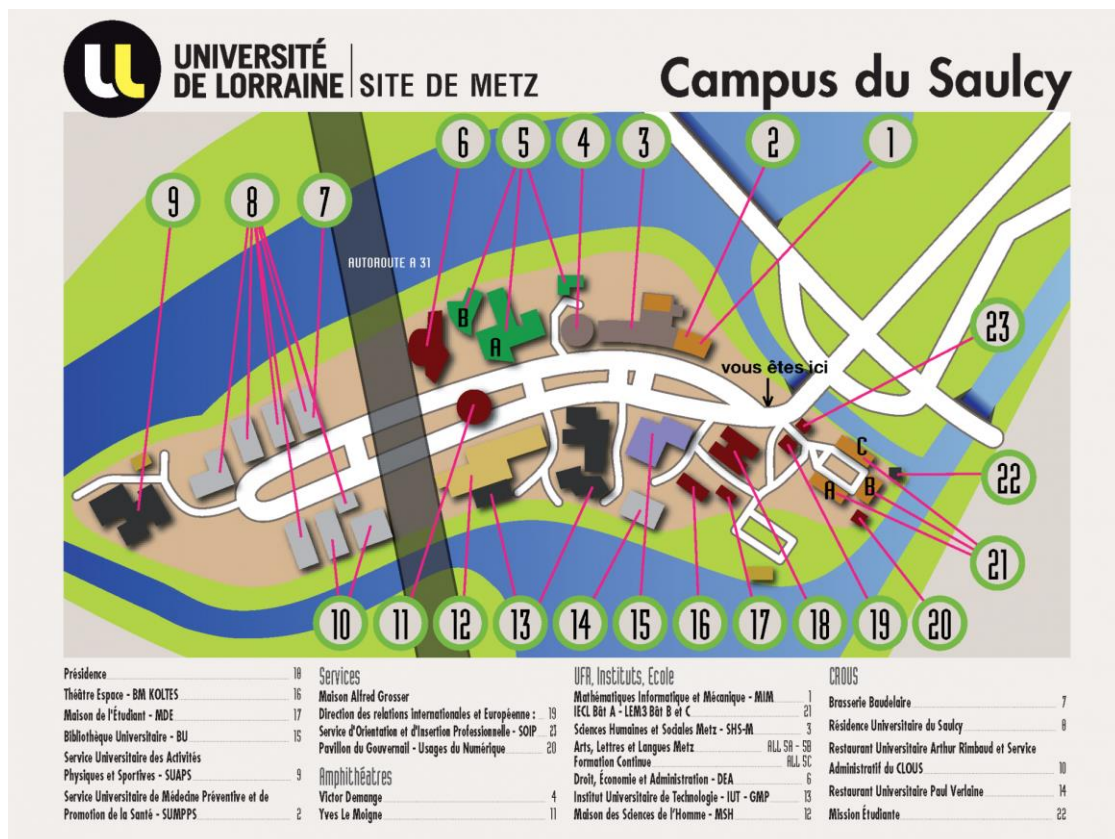
Moyennant ces pré-requis, chacun peut réussir !

Calendrier pédagogique :

⇒ [Consulter le calendrier pédagogique de l'année 2024-2025](#)

Plan du campus :

<https://all-metz.univ-lorraine.fr/lufr-all-metz/venir-lufr-all-metz>



L'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL), le département des Arts et la filière Arts du spectacle

L'UFR :

Une UFR est une Unité de Formation et de Recherche qui rassemble différents départements pédagogiques. L'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL) du site de Metz rassemble les études artistiques (arts du spectacle et arts plastiques, musique), des formations littéraires et de la spécialisation en langues vivantes.

Ces départements ont pour mission d'organiser les enseignements prévus par les différents diplômes de licence et de master du domaine « ALL » habilités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'UFR est actuellement dirigé par Pierre Degott (professeur des universités élu à son poste parmi des enseignants-chercheurs).

La direction administrative est assurée par Mickaël Lemmel.

Responsables pédagogiques du département Arts du spectacle :

Directrice du département des Arts :

Roxanne MARTIN roxane.martin@univ-lorraine.fr

Responsable de la Licence Arts du spectacle :

Caroline RENOARD caroline.renouard@univ-lorraine.fr

Léo SOUILLES-DEBATS leo.souilles@univ-lorraine.fr

Responsables de la Licence 1 :

Fanny BEURÉ fanny.beure@univ-lorraine.fr

Marie URBAN marie.urban@univ-lorraine.fr

Responsable de la Licence 2 :

Olivier GOETZ olivier.goetz@univ-lorraine.fr

Responsable de la Licence 3 Théâtre :

Chantal GUINEBAULT chantal.guinebault@univ-lorraine.fr

Responsable de la Licence 3 Cinéma :

Léo SOUILLES-DEBATS leo.souilles@univ-lorraine.fr

Caroline RENOARD caroline.renouard@univ-lorraine.fr

Responsable de la Licence 3 CMOPC (Conception et Mise en Œuvre de Projets Culturels) :

Catherine BOURDIEU catherine.bourdieu@univ-lorraine.fr

Secrétariat pédagogique :

Marie CAILOTTO (*uniquement sur rendez-vous, absente les mardis et les vendredis*) :
marie.cailotto@univ-lorraine.fr

Équipe pédagogique L1 :

Les enseignants-chercheurs dispensent en grande partie les enseignements et assurent, en parallèle des cours, des activités de recherche. Ils ont au minimum 5 ans d'études et sont pour la plupart titulaires du grade de Docteur en Arts.

Les cours, y compris leur préparation et la correction des examens, correspondent à la moitié du temps de travail d'un enseignant-chercheur.

Dans le cas de certains TD de Pratique, des professionnels sont recrutés en fonction de leur expérience et de leur expertise sur un domaine précis.

Responsables de la Licence 1 :

- **Fanny BEURÉ** (maîtresse de conférences, spécialisée en cinéma)

Bureau A124. Disponible sur rendez-vous.

Contact : fanny.beure@univ-lorraine.fr

- **Marie URBAN** (maîtresse de conférences, spécialisée en théâtre)

Bureau A117. Disponible sur rendez-vous.

Contact : marie.urban@univ-lorraine.fr

Enseignants titulaires ou contractuels de l'Université, dispensant des cours en L1 :

Oranie Abbès (ATER – sociologie de la culture)
Fanny Beuré (Maîtresse de conférences – cinéma)
Déborah Bucchi (Maîtresse de conférences – théâtre)
Olivier Goetz (Maître de conférences habilité à diriger des recherches – théâtre)
Mathieu Mallard (Doctorant contractuel – cinéma)
Roxane Martin (Professeure des universités – théâtre)
Léo Souillés-Debats (Maître de conférences – cinéma)
Marie Urban (Maîtresse de conférences – théâtre)
Dimitri Vezyroglou (Professeur des universités – cinéma)
Rezvan Zandieh (Enseignante contractuelle – théâtre)

Chargés de cours et Professionnels, dispensant des cours en L1 :

Gaël Leveugle (Pratique théâtre)
Guillaume Leprévost (Pratique cinéma)
Romain Ravenel (Pratique théâtre)
Laurent Vacher (Pratique théâtre)
Marie-Pierre Mazzarini (Pratique théâtre)
Florian Mabarque (Initiation à la création cinématographique)
Nina Robert (Initiation à la création cinématographique)
Mélina Jochum (Initiation à la création cinématographique)
Hélène Laurin (Initiation à la création théâtrale)
Laëtitia Pitz (Initiation à la création théâtrale)
Bertrand Sinapi (Initiation à la création théâtrale)

Fonctions attribuées aux responsables d'années :

- ☺ Organiser l'accueil et l'information des étudiant.e.s du parcours ;
- ☺ Organiser, en concertation avec les services de la scolarité et le secrétariat pédagogique, la mise en place des enseignements et activités du semestre (emplois du temps, recrutement des enseignants, tutorat...);
- ☺ Accompagner les étudiants dans leurs parcours (orientation ou réorientation) ;
- ☺ Veiller au bon déploiement des dispositifs pédagogiques spécifiques ;
- ☺ Animer l'équipe pédagogique de la formation.

Vos responsables de L1 ne peuvent agir pour certains cas de figure :

- ☹ Concernant les enseignements de Mineures, de langues étrangères et de NUMOC, qui sont pris en charge par d'autres formations et services.
- ☹ Concernant les questions ou problèmes d'ordre administratifs (inscriptions, bourse, etc.) ou techniques (connexion à l'ENT, etc.).
- ☹ Concernant la validation et la compensation des résultats obtenus aux examens : seul le jury, constitué des différents responsables de formation de la Licence Arts du spectacle et de sa directrice, prend la décision, d'un commun accord, de valider ou non chaque semestre et année du diplôme.

Fonctions attribuées au secrétariat pédagogique et à la Scolarité :

Le secrétariat pédagogique et le service de la Scolarité vous renseignent sur les conditions d'enseignement et d'évaluation de votre licence :

- Les inscriptions administratives et pédagogiques,
- Les emplois du temps,
- L'affectation à votre groupe de travaux dirigés (avec enregistrement des demandes de dispense de contrôle continu),
- Le contrôle des absences (délivrance des certificats d'assiduité),
- L'organisation des sessions d'examens : élaboration du planning des épreuves, préparation des procès-verbaux pour le jury,
- Affichage des résultats d'examens : enregistrement des éventuelles contestations et/ou demandes de consultation de copies,
- Délivrance de relevés de notes individuels.

Rôle des délégués étudiants :

Les délégués de promotion ont un rôle d'animation et d'organisation, afin de faciliter la vie au sein de la promotion. Les délégués de promotion sont l'interlocuteur privilégié des responsables pédagogiques de promotion, de la Licence ADS, du département Arts, voire de l'UFR.

- Ils informent les responsables pédagogiques de tout dysfonctionnement, incident, dégradation matérielle.
- Ils communiquent les consignes ponctuelles à l'ensemble de la promotion.
- Ils s'impliquent dans la résolution des problématiques diverses concernant la promotion.
- Ils participent aux conseils de perfectionnement de la Licence, qui ont lieu deux fois par an.

Au plus tard 15 jours après la rentrée, deux à quatre étudiants sont désignés par les étudiants de leur promotion pour la représenter, en présence de la responsable pédagogique de promotion. La durée du mandat est celle de l'année scolaire.

La Mission Handicap :

L'Université de Lorraine, associée au S.I.S.U. (Service d'Intégration Scolaire et Universitaire), propose un dispositif d'accompagnement adapté à chaque handicap, qu'il soit temporaire ou durable.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF :

- Favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap aux formations supérieures et à l'insertion professionnelle.
- S'assurer du bon déroulement du cursus universitaire et de la vie étudiante au sein des campus lorrains.
- Quelle que soit la nature du handicap (moteur, sensorielle, trouble psychique, troubles de l'apprentissage, maladie invalidante...), qu'il soit durable ou temporaire, l'Université de Lorraine et son prestataire SISU (Service d'Intégration Scolaire et Universitaire) proposent un large éventail de prestations et d'aménagements pédagogiques :
 - Prise des cours en notes
 - Photocopies de cours
 - Adaptation des supports de cours
 - Aménagement des examens
 - Soutien pédagogique et linguistique
 - Numérisation de documents
 - Repérage des locaux sur le lieu d'études
 - Aide : à la communication ; à la manipulation ; à la recherche en bibliothèque ; à l'organisation.

Pour bénéficier du Dispositif Universitaire d'Accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap, vous devez prendre, le plus tôt possible, rendez-vous auprès du médecin du service de santé universitaire. Ce dernier propose les mesures réglementaires d'aménagement des conditions d'examens pour les sessions semestrielles ainsi que pour les épreuves de contrôle continu (temps majoré ; secrétaire-assistant ; utilisation de matériel...). En fonction de la situation, le médecin propose la réunion de l'équipe plurielle (médecin référent handicap, chargé d'accueil et d'accompagnement, professionnels du handicap, enseignant de l'année ou du cycle d'études concerné) pour une commission handicap en présence de l'étudiant. Cette commission définit toutes les modalités d'accompagnement.

Site internet de référence : <http://handicap.univ-lorraine.fr/>

Chargée d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap :
Mathilde GODEBILLE mathilde.godebille@univ-lorraine.fr (absente le vendredi après-midi).
03.72.74.05.26 - 06.38.58.07.41. Ile du Saulcy – Maison de l'Université.

L'ENT (Espace Numérique de Travail) :

L'ENT est un outil permettant d'accéder à de nombreux services fournis par l'Université de Lorraine.

⇒ **Dès votre inscription administrative réalisée, pensez à activer votre compte ENT.**
Les usages de l'ENT :

L'ENT vous permet d'accéder à :

- Votre **messagerie**
- Votre **emploi du temps**
- Vos **cours en ligne**
- Votre **dossier étudiant** (état civil, calendrier des examens et notes)
- Les **listes de diffusion étudiantes**
- Les **Actualités de l'université** (Fact'UL)
- Les **ressources documentaires** (catalogues et services des bibliothèques universitaires, « Ulysse »)
- L'**assistance informatique** (HelpDesk) : point d'entrée sur un ensemble de catégorie de problème (informatique, scolarité, planning, ...)
- L'**espace de stockage** (accès à vos fichiers personnels) et au **système de transfert temporaire** de fichiers (FileX).

La messagerie universitaire :

Toute communication avec l'Université, que ce soit l'administration, les responsables pédagogiques ou les enseignants, ne se fera **QUE** par le moyen de votre adresse mail universitaire.

L'emploi du temps :

Les emplois du temps sont exclusivement accessibles par l'ENT, dans « Mon emploi du temps ». Si certains de vos cours ont lieu à distance, cela apparaîtra dans votre emploi du temps.

ATTENTION : Prenez l'habitude de le consulter quotidiennement : les emplois du temps peuvent être modifiés au jour le jour, parfois juste avant un cours (absence d'un enseignant, changement de salle ou d'horaire, etc.).

Si vous n'avez pas encore accès à « Mon emploi du temps » ou si vos groupes de TD, par exemple, n'apparaissent pas, il est possible de consulter votre emploi du temps par un autre chemin sur l'ENT :

- Cliquer tout en haut à gauche sur « planning global », puis sur :
- Groupes d'étudiants
- AF0 UFR Lettres et langues METZ
- Arts du spectacle
- Licence 1

Cours en ligne :

« **ARCHE** », par le biais de la rubrique « Cours en ligne » dans l'onglet « Pédagogie ». Chaque étudiant inscrit peut normalement accéder directement à ses cours.

En cas de problème : savoir se poser les bonnes questions pour trouver le meilleur interlocuteur, et donc, la meilleure réponse !

- **Quoi ?** Identifier le problème. Vérifier si je ne peux pas trouver une réponse par mes propres moyens, en consultant le site de l'UFR ou l'ENT, la page Facebook, camarade ou délégué.
- **Pourquoi ce problème ?** D'autres étudiants ont-ils le même ? Suis-je passé.e à côté d'une information capitale ?
- **Quand ?** Est-ce que cette question arrive trop tôt, trop tard, au bon moment ?
- **Qui ?** Dois-je contacter le Crous, la mutuelle étudiante, le secrétariat administratif (scolarité), le secrétariat pédagogique, un responsable de formation ?

=> **Chacun à un rôle et un savoir bien spécifique : bien identifier l'interlocuteur pour éviter de faire perdre du temps à tout le monde, vous y compris.**

- **Comment, où ?** Envoyer un mail, se présenter à la fin d'un cours, prendre rendez-vous ?

=> **Comment obtenir le plus rapidement et efficacement réponse à la question.**

Comment contacter et échanger avec vos interlocuteurs ?

Vos potentiels interlocuteurs de l'Université (*enseignants, secrétaire pédagogique, agents de la scolarité, etc.*) doivent chacun traiter des dizaines de demandes et sollicitations au quotidien. Cependant, ils sont à votre écoute et tâcheront de vous aider au mieux en cas de questions ou problèmes.

IMPORTANT : Du fait de la situation sanitaire actuelle, il est recommandé d'envoyer vos demandes par **mail** : chaque membre de l'Université possède une adresse du type prenom.nom@univ-lorraine.fr

Soyez poli, courtois, respectueux et patient dans vos échanges, et faites de votre mieux pour être précis et efficace, dans un français correct. Cela évitera des pertes de temps et des agacements inutiles qui pourraient jouer en votre défaveur dans le traitement de votre demande.

PRÉSENTATION ET DÉROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN L1

Les enseignements sont distribués en **UE** (unités d'enseignement) ; chaque **UE** comporte un ou plusieurs **EC** (éléments constitutifs ou « matière »). À chaque EC est affecté un nombre donné de crédits ; un semestre de licence compte 30 crédits (**ECTS**). Les crédits européens représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant pour une Unité d'Enseignement (UE).

L'ensemble des UE est structuré pour former des parcours cohérents et à spécialisation du diplôme.

Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens.

Une UE peut être constituées d'EC organisés sous forme de CM (cours magistral) avec l'ensemble de la promotion (en amphi) ; et de TD (travaux dirigés), sous forme de groupes (dans des salles de cours).

Un EC peut s'évaluer par contrôle continu et/ou examen terminal.

Pour chaque CM, l'étudiant est évalué sur la base d'un examen terminal en fin de semestre.

Pour les matières comportant uniquement des travaux dirigés, l'évaluation est effectuée en contrôle continu.

Les UE se compensent à l'intérieur d'un semestre et généralement les semestres se compensent entre eux, sur une année ou sur les 3 ans selon les universités (voir les MCC).

Il y a 2 sessions d'examens : celle des 1^{er} et 2^e semestre et celle des rattrapages.

SEMESTRE 1 :

Numéro de l'UE : UE 101			
Nom complet de l'UE : Introduction à l'histoire des ADS			
Volume horaire enseigné : 36h CM		Nombre de crédits européens (ECTS) : 6	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 72h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC*
	CM	TD	
EC1 Histoire du théâtre 1	18		ET
EC2 Histoire du cinéma 1	18		ET
*modalités de contrôles des connaissances			
Objectifs : Familiariser les étudiants à l'histoire des arts du spectacle			
Pré-requis : Aucun			
<p>EC1 Histoire du théâtre 1 Enseignante : Déborah Bucchi La tragédie grecque (Ve siècle avant notre ère) a bien souvent été considérée comme l'origine du théâtre. Fantasmée, transformée, érigée en modèle en Europe de l'Ouest à l'époque moderne, elle reste aujourd'hui une référence importante pour les artistes du théâtre contemporain. Mais à quoi ressemblaient les tragédies grecques ? Et comment finalement le savoir, puisqu'il ne nous en reste que des textes, d'ailleurs parfois incomplets, et que l'architecture du théâtre où elles étaient représentées a disparu ? En s'appuyant sur les travaux d'histoire et d'anthropologie du monde grec, on tentera de cerner les caractéristiques du spectacle tragique et du contexte cosmologique et culturel dans lequel il avait lieu. On montrera ainsi que la tragédie grecque était une performance polysensorielle (musicale, gestuelle, verbale et visuelle) et une pratique rituelle polythéiste, destinée à la manifestation des êtres invisibles multiples qui peuplaient le cosmos grec (divinités, héros et héroïnes, fantômes, puissances cosmiques...). Des détours ponctuels par d'autres formes théâtrales (européennes et extraeuropéennes) nous donneront l'occasion tout à la fois de régionaliser la tragédie grecque et de saisir ce qu'elle a de commun avec celles-ci. Le cours se prolonge au deuxième semestre par le cours Histoire du théâtre 2.</p>			
<p>UE101 EC2 Histoire du cinéma 1 Enseignant : Dimitri Vezyroglou Cet enseignement restitue les premières décennies du cinéma depuis la naissance du Cinématographe jusqu'à l'apparition progressive du parlant. Quelques aspects du cinéma des premiers temps sont d'abord considérés (frères Lumière, Méliès, école de Brighton, firme Pathé) pour illustrer les prémices et l'évolution du langage cinématographique (continuité narrative, montage, gros plan, etc.). Les grands cinéastes, écoles et avant-gardes des années dix et vingt sont ensuite abordés (Griffith et le studio system hollywoodien, le burlesque américain, l'expressionnisme allemand, l'école soviétique, l'avant-garde française). Ce cours insiste à la fois sur le contexte économique et technologique, ainsi que les modalités de projection et de circulation des films, et les pratiques spectatoriennes.</p>			
Acquis d'apprentissage			
Introduction à l'historiographie des Arts du Spectacle et aux premiers temps de l'histoire du théâtre et du cinéma.			
Compétences visées			
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle. - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines. - Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles. - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective. 			

Numéro de l'UE : UE102			
Nom complet de l'UE : Introduction à l'Esthétique des ADS			
Volume horaire enseigné : 36h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 6	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 72h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
UE102 EC1 Introduction à l'esthétique du théâtre	18		ET
UE102 EC2 Introduction à l'esthétique du cinéma	18		ET
Objectifs : Familiariser les étudiants aux problématiques d'esthétique des ADS			
Pré-requis : Aucun			
<p>UE102 EC1 Introduction à l'esthétique du théâtre Enseignant : Olivier Goetz Initiation aux grandes théories esthétiques du théâtre. Sans souci d'exhaustivité, il s'agit d'apporter aux étudiants une culture générale dans le domaine théâtral, en partant d'objets pris dans l'histoire du théâtre. La question des genres dramatiques. Théories de la représentation (Aristote, d'Aubignac, Corneille, Diderot, Schiller, Hugo, Wagner, Stanislavski, Claudel, Grotowski, etc.)</p> <p>UE102 EC2 Introduction à l'esthétique du cinéma Enseignant : Caroline Renouard Ce cours vise à se familiariser avec la multiplicité des approches théoriques du cinéma, des concepts esthétiques et des formes filmiques, par la découverte de textes et d'œuvres variées, qui interrogent la définition même du cinéma comme « 7e art » mais aussi comme art des spectacles et industrie culturelle.</p>			
Acquis d'apprentissage			
Introduction aux principaux concepts d'esthétique du théâtre et du cinéma. Familiarisation aux grandes œuvres des répertoires cinématographiques et théâtraux.			
Compétences visées			
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle. - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines. - Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle pour définir des problématiques d'étude des créations. - Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles. - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective. - Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse. - Développer une argumentation avec esprit critique. 			

Numéro de l'UE : UE103			
Nom complet de l'UE : Analyse des ADS			
Volume horaire enseigné : 66h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 6	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 132h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
UE103 EC1 Introduction à l'analyse du spectacle	24		ET
UE103 EC2 Introduction à l'analyse filmique	24		ET
UE103 EC3 Méthodes du travail universitaire en ADS		18	CC
Objectifs :			
<p>Cette UE peut être considérée à juste titre comme une « mise à niveau » pour des étudiants ayant suivi une option L (cinéma ou théâtre) au lycée et comme une « introduction à... » pour ceux venant de cursus étrangers aux arts. Étant donnée son approche transversale, ni totalement esthétique, ni totalement technique ou historique, elle peut donc être suivie indifféremment par ces deux groupes d'étudiants sans privilégier une approche (littéraire, artistique ou technique) sur une autre, ce qui est un élément important pour l'égalité des chances en L1 face à des objets (le cinéma et le théâtre) qui peuvent paraître, de premier abord, réservés à des étudiants ayant des prédispositions littéraires. L'approche des œuvres met donc l'accent sur les techniques de tournage des films, prises de vue, techniques de mise en scène et de scénographie pour le théâtre.</p>			
Pré-requis : Aucun			
<p>UE103 EC1 Introduction à l'analyse du spectacle Enseignant : Marie Urban</p> <p>L'objectif de ce cours est de présenter les notions clés de l'analyse théâtrale (la dramaturgie, l'action, l'espace et le temps, la scénographie, le jeu, le son, la théâtralité...) afin d'être en capacité de développer une réflexion problématisée autour d'un spectacle en associant les différentes composantes scéniques. Le cours permettra également d'aborder certaines spécificités de la création contemporaine telles que l'interdisciplinarité, l'utilisation des médias sur la scène, les écritures de plateau ou encore le théâtre documentaire. Les étudiants devront assister à une répétition ouverte qui aura lieu le 11 octobre à 10h à l'EBMK. Plus d'informations seront communiqués à la rentrée.</p>			
<p>UE103 EC2 Introduction à l'analyse filmique Enseignant : Léo Souillés</p> <p>Ce cours magistral, qui s'appuie sur la projection de près de 70 extraits de films sans distinction d'école ou de hiérarchie des formes a pour vocation de fournir aux étudiants des outils méthodologiques leur permettant d'approcher les films tournés pour le cinéma par le biais des <i>techniques de la mise en scène</i> et des <i>techniques narratives</i>.</p>			
<p>UE103 EC3 Méthodologie du travail universitaire Enseignants : Oranie Abbes et Mathieu Mallard</p> <p>Ces heures, dédiées à familiariser les étudiants aux spécificités du travail universitaire, visent à promouvoir l'autonomie des étudiants, en leur fournissant les méthodes et techniques utiles à la poursuite d'études. Ils sont amenés à travailler sur un auteur, un thème ou une œuvre, à partir de laquelle ils préparent une bibliographie, utilisent la bibliothèque et les nouvelles sources d'information, prennent des notes, résument un article ou un ouvrage et s'initient au travail en groupe.</p>			

Acquis d'apprentissage

Explication et communication sur les grands principes de la création artistique

Analyse des œuvres françaises et étrangères

Procurer des bases indispensables en connaissances techniques et narratologiques.

Maîtriser le vocabulaire nécessaire en vue de l'analyse d'un film ou d'un spectacle théâtral.

Identifier et sélectionner diverses ressources pour documenter un sujet.

Gestion de ressources documentaires

Compétences visées

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle.

- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines

- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle pour définir des problématiques d'étude des créations.

- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle et sonore des spectacles.

- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.

- Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.

- Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès.

- Se servir de la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les arts du spectacle.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité.

Numéro de l'UE : UE104			
Nom complet de l'UE : Transversales			
Volume horaire enseigné : 24h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 3	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
UE 106 EC1 NUMOC		20	CC
UE 106 EC 2 PPP		4	CC
Objectifs : Ces enseignements sont communs à tou.tes les étudiant.es de l'Université. Bien qu'ils ne soient pas spécifiques à la discipline, ils permettent d'acquérir des compétences transversales telles que la maîtrise d'outils numériques, les ressources méthodologiques ou un niveau intéressant dans une langue étrangère. Ces enseignements contribuent ainsi à la construction d'un parcours de formation personnel et professionnel.			
Pré-requis : Aucun			
UE 106 EC1 NUMOC (Outils et Cultures NUMériques) Le premier objectif de cette formation est de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Le second objectif est d'inciter les étudiants à s'inscrire aux épreuves de certification PIX afin d'obtenir le certificat.			
UE 106 EC2 PPP L'objectif est de donner une méthodologie d'élaboration d'un projet professionnel et de développer la capacité des étudiant.e.s de formuler des objectifs professionnels et des stratégies en adéquation avec la réalité du marché de l'emploi, en lien avec ses propres capacités et ses motivations personnelles, ainsi que son choix d'orientation universitaire. Enseignement en lien avec le SOIP (Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle).			
Acquis d'apprentissage			
Utiliser les outils numériques de référence.			
Accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet d'études et de son projet professionnel.			
Approches de CV et lettres de motivation			
Rencontre avec des professionnels de la culture et des arts du spectacle.			
Compétences visées			
- Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès.			
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger.			
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.			
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.			
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.			

Numéro de l'UE : UE105			
Nom complet de l'UE : Mineure			
Volume horaire enseigné : 24h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 3	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
UE 104 EC1 Technique des arts de la scène	24	24	CC
Objectifs : Commencer à se familiariser avec le processus de création théâtrale			
Pré-requis : Aucun			
UE104 EC1 Technique des arts de la scène Ce cours propose une première initiation pratique à la création théâtrale sous l'angle de l'écriture. <i>Choix de la Mineure lors de l'inscription pédagogique.</i>			
<u>Acquis d'apprentissage</u> Comprendre les mécanismes de création d'une œuvre théâtrale Développer un recul critique sur ses pratiques Comprendre les principaux mécanismes d'écriture théâtrale Développer le travail en groupe			
<u>Compétences visées</u> - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines - Disposer d'une expérience personnelle de création. - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.			

Numéro de l'UE : UE106			
Nom complet de l'UE : Mineure			
Volume horaire enseigné : 24h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 3	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
UE 104 EC1 Technique du cinéma	24	24	CC
Objectifs : Commencer à se familiariser avec le processus de création cinématographique.			
Pré-requis : Aucun			
UE104 EC1 Technique des arts de la scène Ce cours propose une première initiation pratique à la création cinématographique sous l'angle de l'écriture.			
<i>Choix de la Mineure lors de l'inscription pédagogique.</i>			
Acquis d'apprentissage Comprendre les mécanismes de création d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle Développer un recul critique sur ses pratiques Développer le travail en groupe			
Compétences visées - Disposer d'une expérience personnelle de création cinématographique - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.			

Numéro de l'UE : UE107			
Nom complet de l'UE : Langue & internationalisation de la formation			
Volume horaire enseigné : 24h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 3	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 LV		18	CC
EC2 Mobilité et internationalisation		6	CC
Objectifs : Perfectionner son niveau de langue et encourager les étudiants à la mobilité internationale			
Pré-requis : Aucun			
<p>EC1 LV</p> <p>Compréhension écrite : tout au long de la Licence, les étudiants sont entraînés à la compréhension de textes, à l'acquisition du vocabulaire, à la fois général et spécifique. L'anglais général n'est cependant pas négligé de manière à ce que les étudiants puissent s'adapter à un grand nombre de contextes.</p> <p>Compréhension orale : au fil de l'année, les étudiants sont exposés à divers supports audio et vidéo.</p> <p>EC2 Mobilité et internationalisation</p>			
<u>Acquis d'apprentissage</u>			
Vocabulaire, règles grammaticales, conjugaison, etc.			
Comprendre un texte en langue étrangère			
Acquérir du vocabulaire propre aux champs artistiques et culturels.			
<u>Compétences visées</u>			
Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.			

SEMESTRE 2 :

Numéro de l'UE : UE201			
Nom complet de l'UE : Histoire des ADS			
Volume horaire enseigné : 36		Nombre de crédits européens (ECTS) : 6	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 72h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 Histoire du théâtre 2	18		ET
EC2 Histoire du cinéma 2	18		ET
Objectifs : Familiariser les étudiants aux problématiques historiques et historiographiques des Arts du Spectacle			
Pré-requis : Avoir suivi les enseignements de L1, en particulier l'UE101			
EC1 Histoire du théâtre 2 Enseignante : Roxane Martin Ce cours porte sur les bouleversements introduits sur les scènes européennes à l'époque de la modernité et contemporaine (XVIIe-XIXe s.), tant du point de vue de l'architecture théâtrale, du jeu d'acteur, de l'écriture dramatique, de l'élargissement des publics, du statut de l'auteur et des artistes dramatiques.			
EC 2 Histoire du cinéma 2 Enseignante : Fanny Beuré Ce cours poursuit la période étudiée en L1 (UE101) en ciblant la période 1927-1945. Il porte sur la transition du muet vers le parlant et sa généralisation, sur le classicisme hollywoodien et le système des studios, le cinéma classique français, le cinéma soviétique. L'étude de la création et de la réception des films lors de l'entre-deux-guerres est complétée par l'observation de la production cinématographique et de la circulation des films pendant la Seconde Guerre mondiale.			
Acquis d'apprentissage Approfondissement de l'analyse historique et historiographique des Arts du Spectacle Analyser des œuvres françaises ou étrangères dans un contexte spécifique Savoir contextualiser une œuvre cinématographique et théâtrale Savoir lire, regarder et interpréter un document historique (texte, image, objet...)			
Compétences visées - Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle. - Identifier les principales pratiques passées et contemporaines. - Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles. - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.			

Numéro de l'UE : UE202			
Nom complet de l'UE : Pratiques des arts du spectacle			
Volume horaire enseigné : 48		Nombre de crédits européens (ECTS) : 6	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 96h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 Pratique des arts de la scène		24	CC
UE202 EC2 Pratique du cinéma		24	CC
Objectifs :			
Initier les étudiants aux techniques de création			
Pré-requis : Aucun			
Contenu pédagogique de l'UE :			
<p>EC1 Pratique des arts de la scène Enseignants : Marie-Pierre Mazzarini, Gaël Leveugle, Romain Ravenel, Laurent Vacher Sous la conduite d'un(e) professionnel, ces TD constituent une initiation à la pratique du théâtre sous forme d'exercices divers (échauffement, improvisation, etc.). Les séances ont lieu dans une salle adaptée et visent à faire faire à tous les étudiants d'AdS l'expérience du plateau : présentation de soi, contact avec le public, prise de conscience du corps et de l'espace, projection de la voix, etc.</p>			
<p>EC2 Pratique du cinéma Enseignant : Guillaume Leprevost Les étudiants sont initiés, par un travail en groupe, aux techniques de base de prise de vues vidéo et de montage. Ils travaillent ensemble sur un thème, et élaborent une réalisation collective. Leurs travaux sont ensuite visionnés et discutés collectivement.</p>			
Acquis d'apprentissage			
Comprendre les mécanismes de production et réalisation d'une œuvre spectaculaire.			
Compétences visées			
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une expérience personnelle de création cinématographique/audiovisuelle et théâtrale - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 			

Numéro de l'UE : UE203

Nom complet de l'UE : Méthodes d'analyse des Arts du Spectacle

Volume horaire enseigné : 66h

Nombre de crédits européens (ECTS) : 6

Volume horaire personnel de l'étudiant : 132h

Origine des intervenants : cinéaste indépendant, comédien, metteur en scène

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 Méthode d'analyse des arts de la scène		24	CC
EC2 Méthode de l'analyse filmique		24	
EC3 Méthodes du travail universitaire en ADS		18	CC

Objectifs :

Initier les étudiants aux différentes méthodes et problématiques de l'analyse du spectacle, à travers des études de cas.

Pré-requis : Aucun

Contenu pédagogique de l'UE :

EC1 Méthodes d'analyse des arts de la scène

Enseignants : en cours de recrutement

Ces séances de travaux dirigés sont consacrées à l'acquisition d'outils d'analyse du langage scénique afin de produire une synthèse écrite organisée et argumentée. Le travail prend appui sur des textes dramatiques, des captations de spectacles de pièces d'auteurs classiques et contemporains ainsi que sur la programmation accessible aux étudiants pendant le semestre. La pratique de spectateur permet ainsi de rendre les étudiants sensibles aux enjeux artistiques du théâtre.

EC2 Méthodes de l'analyse filmique

Enseignant : Léo Souilles

Ce TD vise à former les étudiants à l'exercice de l'analyse de séquence en s'appuyant sur des études de cas puis sur des réalisations individuelles ou collectives d'analyses orales et/ou rédigées. Le cours est conçu comme un prolongement pratique du CM théorique « Introduction à l'analyse filmique » du premier semestre (UE103-EC2).

EC3 Méthodes du travail universitaire en ADS

Enseignants : en cours de recrutement

Ces heures, dédiées à familiariser les étudiants aux spécificités du travail universitaire, visent à promouvoir l'autonomie des étudiants, en leur fournissant les méthodes et techniques utiles à la poursuite d'études. Ils sont amenés à travailler sur un auteur, un thème ou une œuvre, à partir de laquelle ils préparent une bibliographie, utilisent la bibliothèque et les nouvelles sources d'information, prennent des notes, résument un article ou un ouvrage et s'initient au travail en groupe

Acquis d'apprentissage

- Explication et communication sur les grands principes de la création artistique.
- Analyse des œuvres françaises et étrangères.
- Procurer des bases indispensables en connaissances techniques et narratologiques.
- Maîtriser le vocabulaire nécessaire en vue de l'analyse d'un film ou d'un spectacle théâtral.
- Identifier et sélectionner diverses ressources pour documenter un sujet.
- Gestion de ressources documentaires.

Compétences visées

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle.

- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle pour définir des problématiques d'étude des créations.
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle et sonore des spectacles.
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
- Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.
- Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès.
- Se servir de la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les arts du spectacle.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité.

Numéro de l'UE : UE204			
Nom complet de l'UE : Transversale			
Volume horaire enseigné : 24h		Nombre de crédits européens (ECTS) : 3	
Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h			
Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 NUMOC		20	CC
EC2 PPP		4	CC
Objectifs : Ces enseignements sont communs à tou.tes les étudiant.es de l'Université. Ils permettent d'acquérir des compétences transversales telles que la maîtrise d'outils numériques, les ressources méthodologiques ou un niveau intéressant dans une langue étrangère. Ces enseignements contribuent ainsi à la construction d'un parcours de formation personnel et professionnel.			
Pré-requis : Aucun			
Contenu pédagogique de l'UE :			
EC1 NUMOC Le premier objectif de cette formation est de permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques. Le second objectif est d'inciter les étudiants à s'inscrire aux épreuves de certification PIX.			
EC2 PPP L'objectif est de donner une méthodologie d'élaboration d'un projet professionnel et de développer la capacité des étudiant.e.s de formuler des objectifs professionnels et des stratégies en adéquation avec la réalité du marché de l'emploi, en lien avec ses propres capacités et ses motivations personnelles, ainsi que son choix d'orientation universitaire. Enseignement en lien avec le SOIP (Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle).			
Acquis d'apprentissage Utiliser les outils numériques de référence. Accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet d'études et de son projet professionnel. Approches de CV et lettres de motivation Rencontre avec des professionnels de la culture et des arts du spectacle.			
Compétences visées - Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès. - Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger. - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.			

Numéro de l'UE : UE205

Nom complet de l'UE : Mineure - Etude d'œuvres théâtrales

Volume horaire enseigné : 18h

Nombre de crédits européens (ECTS) : 3

Volume horaire personnel de l'étudiant : 48h

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 Répertoire théâtral	18		ET

Objectifs :

Familiariser les étudiants aux grandes œuvres du répertoire théâtral ; les faire réfléchir à la notion de répertoire, les initier à l'étude d'œuvres complètes.

Pré-requis : Aucun

Contenu pédagogique de l'UE :

EC1 Répertoire théâtral

Enseignant : Olivier Goetz

Présentation de la notion de répertoire théâtral telle qu'elle peut être illustrée par la Comédie-Française, par exemple. Mais aussi par d'autres théâtres, à différentes époques et en différents lieux. Etude de la programmation des Centres dramatiques accessibles aux étudiants. Constitution d'une sorte de répertoire idéal constituant le *vade mecum* de l'étudiant en Arts du Spectacle. La relation entre théâtre et cinéma peut également être abordée par le biais des adaptations. À partir de suggestions de lectures, les étudiants seront également invités à se constituer leur propre répertoire théâtral.

Compétences visées

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle.
- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines.
- Se constituer une culture dramatique (comprenant un certain nombre de pièces)
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle pour définir des problématiques d'étude des créations.
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles.
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
- Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.
- Développer une argumentation avec esprit critique.

Numéro de l'UE : UE206

Nom complet de l'UE Mineure – Etude d'œuvres cinématographiques

Volume horaire enseigné : 18h

Nombre de crédits européens (ECTS) : 3

Volume horaire personnel de l'étudiant : 36h

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement		MCC
	CM	TD	
EC1 EC1 Films fondamentaux	18		CC

Objectifs :

Familiariser les étudiants aux grandes œuvres du répertoire cinématographique ; les faire réfléchir à la notion de répertoire, les initier à l'étude d'œuvres complètes.

Pré-requis : Aucun

Contenu pédagogique de l'UE :

EC1 Films fondamentaux

Enseignant : en cours de recrutement

L'objectif de ce cours est double : d'une part, initier l'étudiant à l'étude d'un film dans sa totalité (étude des thèmes abordés et des principaux choix stylistiques effectués, réinscription des œuvres dans leur contexte de production et de réception...) ; d'autre part, lui apporter une connaissance des « films canoniques » de l'histoire du cinéma. Il propose ainsi l'étude détaillée d'une dizaine de films d'époques et de nationalités variées.

Acquis d'apprentissage

Introduction aux principaux concepts d'esthétique du cinéma

Familiarisation aux grandes œuvres du répertoire cinématographique

Compétences visées

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle.
- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines.
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle pour définir des problématiques d'étude des créations.
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles.
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
- Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.
- Développer une argumentation avec esprit critique.

À propos des enseignements de NUMOC (Outils et cultures numériques) :

NUMOC est une formation **OBLIGATOIRE** qui doit être suivie par tous les étudiants de L1 de l'Université de Lorraine. Elle permet d'acquérir les compétences numériques nécessaires aux études supérieures. C'est aussi une formation hybride : **une alternance de cours à distance synchrone et asynchrone et de cours en présentiel.**

Au cours des séances de la formation NUMOC, vous serez amenés à préparer la certification PIX, qui permet d'obtenir un **profil certifié de compétences numériques, reconnu par l'État et le monde professionnel.**

Cette certification peut être préparée pendant tout le cycle de la licence et passée lors de sessions de certification organisée au sein de l'université. Elle est un **atout** pour la recherche de stage, l'insertion ou la mobilité professionnelle car elle permet de valoriser vos compétences numériques.

URGENT et IMPORTANT – à propos de NUMOC :

Les cours se dérouleront en **mode hybride** (10h en présentiel et 10h en autoformation)

Toutes les communications aux étudiants ne se feront que sur le mail étudiant, qu'il faudra impérativement consulter régulièrement.

Le premier TD est important et dure 1h, dans lequel seront expliqués le fonctionnement général du cours NUMOC ainsi que la découverte de l'environnement numérique de l'UL.

Pour préparer au mieux cette première séance :

1. Matériel informatique et connexion internet :

PC ou Mac. Il ne sera pas possible de travailler à partir d'un Chromebook (difficultés à installer les logiciels nécessaire)

ATTENTION : Les étudiants ayant des difficultés sont priés de se signaler rapidement pour trouver des solutions afin qu'ils puissent assister dans de bonnes conditions au cours

2. Logiciels à installer :

Il faudra **impérativement** installer les logiciels suivants :

*la suite office 365 disponible sur le site du numérique de l'université :

<https://numerique.univ-lorraine.fr/outils-bureautiques/office-365>

*la suite Libre office : <https://fr.libreoffice.org/>

RÉPARTITION DES GROUPES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Composition des groupes :

La responsable d'année et le secrétariat pédagogique communiquent aux étudiants, au début de chaque semestre, la composition des groupes.

⇒ *Afin de ne pas déséquilibrer les effectifs, il est **strictement impossible** de changer de groupe.*

TD de **Méthodologie, PPE et NUMOC** au 1^{er} semestre

Répartition sur 4 groupes :

Voir page ARCHE de la L1 :

<https://arche.univ-lorraine.fr/course/view.php?id=39155>

TD de **Pratique des arts de la scène et Pratique Cinéma/Vidéo** au 2^e semestre.

Répartition sur 5 groupes :

La répartition sera communiquée à la fin du semestre 1

TD de **Méthodes d'analyse des arts de la scène /Analyse filmique** au 2^e semestre.

Répartition sur 3 groupes :

La répartition sera communiquée à la fin du semestre 1

UNE FORMATION ACADÉMIQUE GLOBALE :

Un accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet d'études et de son projet professionnel :

- Possibilité d'un bilan semestriel personnalisé avec un enseignant titulaire de l'équipe pédagogique pour les étudiants qui en font la demande.
- Tutorat : séances de soutien pédagogique et spécialisé.
- TD de méthodologie du travail universitaire adapté aux Arts du spectacle (L1).
- TD de PPP « Projet personnel et professionnel » adapté aux Arts du spectacle et aux métiers de la culture (L1).
- Des enseignements en L2 et L3 visant à donner des atouts pour intégrer une école de cinéma ou de théâtre.
- Tables rondes et conférences « métiers » animées par des professionnels de la culture.
- Des certifications en informatique et en langue.
- La possibilité d'emprunter du matériel audiovisuel
- Un théâtre universitaire sur le campus.

Le tutorat :

Des séances hebdomadaires de tutorat ont lieu sous la responsabilité d'étudiants-tuteurs en Arts du spectacle, de niveau L3 ou Master. Elles sont consacrées au soutien, ainsi qu'au perfectionnement des connaissances des œuvres, des outils et des méthodes de travail présentées en cours.

= CHAQUE ETUDIANT DE L1 DEVRA SUIVRE LE DISPOSITIF DE TUTORAT SUR ARCHE !

Le théâtre universitaire :

L'Espace Bernard-Marie Koltès, sur le campus du Saulcy, est le lieu privilégié d'enseignements du théâtre.

En le fréquentant régulièrement, en dehors des cours, vous développerez un bagage culturel et intellectuel extrêmement riche de découvertes et d'analyses de spectacles vivants, en lien direct avec l'équipe administrative et technique du théâtre, et des artistes qui s'y produisent.

Site internet : <http://ebmk.univ-lorraine.fr/>

L'emprunt du matériel audiovisuel en dehors des cours :

Pour emprunter du matériel audiovisuel, vous devez obtenir une autorisation (sur papier ou par mail) de **Regis Cael** (cael@ereprod.fr) ou de **Leo Souillés** (leo.souilles@univ-lorraine.fr), en mettant impérativement **David Clemens**, responsable du matériel audiovisuel, en copie de votre mail (david.clemens@univ-lorraine.fr) ainsi que **Géraldine Schwartz** (geraldine.schwartz@univ-lorraine.fr).

Votre demande d'autorisation par mail doit obligatoirement comporter :

- Vos nom, prénom et numéro étudiant et votre année de formation
- Une présentation de quelques lignes de votre projet,
- Une liste précise de ce dont vous avez besoin (caméra, trépied, carte sd, micro, perche)
- Les dates précises de l'emprunt (3 jours maximum).
- Une copie de votre assurance de responsabilité civile

Le matériel est ensuite à retirer en échange de votre carte étudiante ou de votre carte d'identité, tous les matins du lundi au vendredi entre 8h et 8h30 ou l'après-midi entre 14h et 14h30 (sauf le vendredi où la permanence a lieu seulement le matin), auprès de David Clemens. Son bureau est au 3^e étage de l'UFR ALL.

Vous pouvez emprunter du matériel pendant le weekend mais à la condition de le retirer le vendredi matin et de le rendre le lundi matin (jusqu'à 8h30). Une caméra 4k est également disponible pour emprunt mais ne peut sortir de l'UFR ALL contrairement aux 17 autres caméras proposées aux étudiants.

Important : si vous empruntez du matériel, vous êtes responsable en cas de casse ou de détérioration.

La Maison de l'étudiant (MDE) Lorraine Nord et la Fabrique Universitaire du Cinéma

L'équipe de la Maison de l'étudiant Lorraine Nord accompagne les étudiants et les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets. Concert, projection de film (ciné-club et festivals), mise en place d'ateliers, expositions, jam session, soirées d'intégration, la MDE peut mettre en place avec les associations des événements culturels, artistiques ou même pédagogiques.

Née sous l'impulsion de la Maison de l'étudiant Lorraine Nord, la Fabrique Universitaire du Cinéma (FUDC) propose aux étudiants la découverte du 7^e Art sous toutes ses formes : des projections, en passant par des ateliers hebdomadaires ou stages (écriture, jeu, tournage, etc), à l'accompagnement de la production de films (fiction, reportage, documentaire, etc). Elle fédère des actions autour du cinéma sur le territoire lorrain en participant à divers festivals, en accompagnant l'implication des étudiants et favorise le rayonnement de l'Université de Lorraine et les initiatives de ses étudiants.

MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES (MCC)

La licence est composée de 6 semestres (de 30 crédits chacun) groupés en 3 années (de 60 crédits chacune). Sa validation entraîne l'attribution de 180 crédits.

Une année est constituée de deux sessions :

- La première session est découpée en deux semestres, à l'issue desquels des examens de fin de semestre sont organisés : il s'agit des examens terminaux (partiels).
- En principe, les examens terminaux du semestre 1 ont lieu en janvier, tandis que les partiels du semestre 2 se déroulent en mai.
- La première session s'achève par des délibérations des membres du jury, fin mai/début juin.
- La deuxième session (rattrapages des semestres 1 et 2) est organisée en juin.

CONTRÔLE CONTINU :

Certaines matières, sous forme de TD, sont évaluées uniquement en contrôle continu, d'autres uniquement par un examen final, d'autres par une combinaison des deux. Dans ce dernier cas, la pondération est généralement 50% CC et 50% examen.

EXAMEN TERMINAL :

Dès lors que l'évaluation d'un enseignement ne fait l'objet que d'une seule épreuve, alors celui-ci est appelé Examen ou Contrôle Terminal. Il peut se dérouler :

- soit à la fin des enseignements, en dehors des heures de cours prévues dans la maquette (il est alors appelé EA et désigne l'examen anticipé organisé en dehors de la session officielle des examens),
- soit à la fin du semestre (il est alors appelé ET et désigne l'examen terminal organisé au sein de la session officielle des examens). Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé... La date, l'heure, le lieu de l'épreuve en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants concernés.

Validation d'une UE :

Pour les UE comportant cours magistral et travaux dirigés, l'étudiant sera évalué sur la base d'une moyenne simple entre la (les) note(s) de contrôle continu (TD) et la note d'examen terminal (CM).

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant se voit attribuer la note 0 à cette épreuve.
- En cas d'absence non justifiée à un examen terminal ou à plus d'une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est déclaré défaillant (DEF) pour l'EC.

La validation d'une UE est effective :

- Si l'étudiant y a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- Si l'UE appartient à un semestre pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20,
- Si l'UE appartient à une année pour laquelle l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 après compensation entre les deux semestres.

Validation d'un semestre :

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients. Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

Validation de l'année :

Une année est validée lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Elle peut être validée par compensation entre les semestres. Cette compensation est applicable comme suit :

- En première année de licence : entre S1 et S2
- En deuxième année de licence : entre S3 et S4
- En troisième année de licence : entre S5 et S6

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM (admise) si la note obtenue est $>$ ou $=$ à 10/20
- AJ (ajourné) si la note obtenue est $<$ à 10/20
- DEF (défaillant) en cas d'absence.

Capitalisation des UE :

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que sa validation est effective conformément aux dispositions de l'article 3.2.

L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants.

- ⇒ **Se référer à l'intégralité des documents officiels disponibles sur le site de l'UFR :**
<https://all-metz.univ-lorraine.fr/scolarité-et-vie-étudiante/examen-et-mcc>

PRÉSENCE AUX COURS :

Obligation d'assiduité en CM et en TD :

IMPORTANT :

La présence aux cours magistraux et aux travaux dirigés est obligatoire.

À partir de trois absences non justifiées par EC (CM et TD), l'étudiant est considéré comme défaillant. Les justificatifs d'absence doivent être déposés au secrétariat pédagogique dans un délai maximal d'une semaine après le dernier jour d'absence.

Aménagements spécifiques :

Étudiants salariés :

Pour bénéficier d'un aménagement (dispense d'assiduité aux cours, dispense au contrôle continu...), l'étudiant salarié :

- doit être inscrit régulièrement à l'Université de Lorraine (inscriptions administrative et pédagogique valides pour l'année en cours),
- doit fournir un contrat de travail couvrant les périodes d'enseignement pour lesquelles un aménagement est demandé,
- ne peut être boursier de l'enseignement supérieur (obligation d'assiduité aux cours, TD, TP et examens).

- ⇒ Les modalités d'aménagements doivent être validées par le président de jury ou le responsable de formation du diplôme d'inscription dans le mois qui suit le début des enseignements et dans tous les cas avant la première épreuve de contrôle continu.
- ⇒ Celles-ci doivent notamment prévoir les éventuelles dispenses d'assiduité aux cours, CM et TD, ainsi que les aménagements prévus aux épreuves de contrôle continu et/ou terminal.

Étudiants en situation de handicap :

Ceux-ci sont définis au cas par cas, avec la Mission Handicap, le médecin universitaire, la Scolarité de l'UFR et la responsable de formation.

Bonus étudiant :

L'engagement étudiant est susceptible d'être valorisé par l'attribution possible d'un bonus de points égal ou inférieur à 5 % des points nécessaires à la validation de l'année.

- ⇒ Le bénéfice de ce bonus de points devra faire l'objet d'une demande formelle et annuelle de la part de l'étudiant.
- ⇒ Cette demande sera validée ou non par un comité « ad-hoc » émanant du Conseil de la Vie Universitaire.

Pratiques susceptibles d'être valorisées :

- les pratiques sportives, artistiques et culturelles
- les activités conduites dans le cadre des actions de « promotion de la santé »
- les mandats électifs intra UL
- les mandats électifs extra UL en qualité d'étudiant
- les implications dans la vie associative, en tant que membres dirigeants d'association et membres « actifs » au sein de l'association
- les implications au service de la représentation de l'Université de Lorraine

Ne pourront être valorisées :

- les activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiant est inscrit et qui font l'objet d'une évaluation.
- les activités associées aux emplois étudiants.

⇒ **Le bonus de points est à disposition du jury qui reste souverain.**

CHARGE DE TRAVAIL :

Heures effectives et travail personnel :

- Selon les normes en vigueur au niveau européen, l'ensemble du parcours de formation d'une licence correspond à une **charge de travail comprise entre 4500 et 5400 heures pour l'étudiant.**
- La formation sur les 3 années de Licence représente des activités diversifiées (CM, TD, TP, enseignement à distance et numérique) équivalentes à **1500 heures minimum d'enseignement et d'encadrement pédagogique.**

En moyenne, la répartition idéale du temps de travail en L1 est de 1700 heures de travail pour l'étudiant :

- 500 heures d'activités de formation (cours effectifs en présentiel ou à distance)
- 1200 heures de travail personnel (à la maison, à la Bibliothèque Universitaire...).

Soit environ 48h de travail par semaine, sur 35 semaines de calendrier pédagogique.

- ⇒ **Vous ne devez en aucun cas considérer que la formation se limite aux heures hebdomadaires de cours (CM et TD) inscrits dans l'emploi du temps, aux devoirs et aux révisions d'examens.**

Organisation du travail personnel :

Devenir étudiant en Licence Arts du spectacle suppose une adaptation aux rythmes et aux méthodes de travail universitaires.

Il est impératif de consacrer du temps à la recherche documentaire, à la lecture des ouvrages ou au visionnage des œuvres conseillées par les enseignants et à la préparation ou la révision des enseignements.

Vous serez aidés dans ce travail par les cours de méthodologie et les séances de tutorat qui vous prépareront à la recherche et à l'exploitation de sources précises.

Le travail personnel que vous devez fournir en dehors des salles de cours est capital et repose sur trois points fondamentaux :

1. Lecture des références bibliographiques, lecture et visionnage des œuvres fondamentales

Les bibliographies d'ouvrages et d'articles, ainsi que les corpus d'œuvres (pièces de théâtre, films ou séries) indiqués par vos enseignants doivent impérativement être travaillés en dehors des cours eux-mêmes.

Ces lectures et visionnages constitueront, avec les cours, la base de vos connaissances et de votre réflexion personnelle.

Vous les exploiterez dans les différents travaux que vous serez amenés à produire au cours de votre formation, au-delà des cours initiaux.

2. Prises de notes et complément aux cours

Le travail à fournir pour les cours ne se résume pas au simple fait d'assister aux travaux dirigés et aux cours magistraux.

Les travaux dirigés doivent être préparés pour que l'enseignant puisse réellement répondre à vos besoins. Les notes prises en cours magistral ne suffisent pas à assimiler la complexité d'une réflexion. Souvent réductrice, la prise de notes doit être complétée à l'aide d'un travail après le cours et de complément de lecture.

3. Vie étudiante

Votre réussite dans les métiers de l'art et de la culture dépendra également de votre capacité à vous insérer dans un réseau professionnel.

Cette année doit être mise à profit pour vous constituer des habitudes de fréquentation d'institutions, structures et associations culturelles régionales et nationales, dans le cadre des activités qu'elles proposent et/ou d'une prise de contact en vue d'une collaboration personnelle à certaines de leurs activités.

SE RÉORIENTER :

Si vous êtes inscrit en licence ADS et désirez de vous réorienter dans une autre licence, cela est tout à fait envisageable, que ce soit après quelques semaines de cours ou en fin de premier semestre (sous certaines conditions).

<http://all-metz.univ-lorraine.fr/scolarité-et-vie-étudiante/demarches-administratives/reorientation>

Après quelques semaines de cours :

Ré-inscription tardive dans une licence :

Il vous est conseillé de vous réorienter dès que possible et de préférence avant la mi-octobre, afin de garantir vos chances de réussite (moins vous aurez de cours à rattraper, mieux ce sera).

Attention : Les dates limites d'inscription varient d'une licence à l'autre. Dans tous les cas, il vous faut prendre contact avec la scolarité de la licence envisagée.

À la fin du premier semestre (S1) : réorientation au 2^e semestre (S2)

La réorientation en S2 de licence n'est pas de droit et fait l'objet de modalités particulières selon les composantes : dossier et/ou entretien, dates limites, etc.

La rentrée du S2 étant fixée début janvier, il est préférable, évidemment, de faire la démarche le plus tôt possible. Si l'étudiant est autorisé à s'inscrire au S2, l'inscription administrative dans la nouvelle formation n'est effective qu'après réception du relevé de notes du S1 de la formation initialement suivie. Il peut alors solliciter du responsable pédagogique de la nouvelle formation un report éventuel de certaines UE communes validées dans la formation initialement suivie. L'étudiant suit régulièrement les enseignements du S2 et en passe les examens. Il doit rattraper les enseignements du S1 (à l'exception des UE du S1 validées qui auraient été reportées) et en passer les examens en 2^{ème} session.

PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER :

Soucieuse de développer la mobilité internationale, l'UFR Arts, Lettres et Langues est signataire de divers programmes d'échanges comme Erasmus+.

Les possibilités de réaliser un projet de mobilité à l'étranger peuvent revêtir différentes formes : semestre ou année d'études, stage, **à partir de la L2 ou de la L3.**

Plus d'informations : <http://all-metz.univ-lorraine.fr/international-0>

Référente pour la licence ADS : Chantal GUINEBAULT chantal.guinebault@univ-lorraine.fr

SERVICES UNIVERSITAIRES « SANTÉ ET SOCIAL » (hors CROUS) :

SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Un certain nombre de services de soin médicaux, paramédicaux et d'assistance sociale sont proposés sur le campus du Saulcy, par des professionnels de santé.

En savoir plus : <https://www.univ-lorraine.fr/content/services-propos%C3%A9s>

Lutte contre le harcèlement :

Université de Lorraine, Mission Égalité - Diversité :

En réponse à la volonté de l'Université de Lorraine de lutter contre les violences à caractère sexuel et les discriminations, un dispositif d'accompagnement permet de définir les actions à mener face à une situation de harcèlement sexuel, ou plus largement toute violence à caractère sexuel, et de discrimination.

L'alerte peut être lancée par tout étudiant.e ou personnel par téléphone au 06 38 97 73 91 (numéro dédié) et par mail à harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr

La psychologue du travail ou la déléguée aux relations et aux conditions de travail répond à ces appels en toute confidentialité et propose à la personne un premier entretien en vue de recueillir les faits et établir la suite de la procédure. Du recueil de l'information au lancement de procédures disciplinaire et/ou pénale, un accompagnement de la/des personne.s concernée.s est prévu.

Le CLASCHEs :

Le Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, est une association féministe de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Le rôle du CLASCHEs est de lever le silence sur la question du harcèlement sexuel, de sensibiliser, de diffuser des informations juridiques, et enfin d'œuvrer à la réforme des institutions universitaires et de recherche. S'il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes, il donne l'information aux victimes et les oriente vers les structures capables de les accompagner au mieux.

Ces deux dispositifs sont indépendants d'une démarche externe initiée par la victime (dépôt de plainte, contact d'une association, etc.).

Bureau d'Aide Psychologique aux Étudiants (BAPÉ) :

Le **BAPÉ** est un lieu d'accueil, d'écoute et de suivi psychologique.

Il s'adresse à tous les étudiants de 18 à 27 ans. Les premières consultations se font sur RDV.

Les entretiens d'accueil sont menés par une psychiatre ou un/une psychologue. Leur formation psychanalytique donne un caractère spécifique à cette première rencontre dans sa dimension d'écoute. Les étudiants sont reçus directement par le psychothérapeute qui les suivra par la suite.

*Toute l'équipe pédagogique vous souhaite
une excellente rentrée et une très belle année de L1
en Arts du spectacle !*